ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

MONTIGNYLÈSMETZ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Montigny-lès-Metz

DELIBERATION N° 104/2026
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026
Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Maire
Elus : 35
En fonction : 35
(Convoqués le Vendredi 18 septembre 2026)
Présents : 29
Absents : 6
Pouvoirs : 5

Présents : Messieurs, Mesdames Jean-Luc BOHL, Tanguy SERVAIS, Arielle SCHWARTZBERG, Salvatore TABONE, Sonia VASSEUR, Dimitri SOKOLOWSKI, Frédérique LAVA, Christian WAX, Caroline GENSER, Alexandre LAURENT, Gaëlle HUGUENIN-ROBINOT, Frédéric SARTOR, Hélène PHILIPPON, Jean-Jacques PISONI, Françoise DALLY, Gilles LASSAGNE, Agnès VALLE, Vivien SCHANEN, Clotilde CHAMBAUD-SCHVARTZ, Patrice PHILIPPE, Viviane SILDILLIA, Amaury de KERROS, Héloïse PARENT, Lucas MICHANOL, Bruno ROSSIGNOL, Sarah SADDOUK, Irma VOLLMER, Bernard CAMPANI, Charlotte ARIES.

Absents excusés : Véronique KREMER **(pouvoir donné à Jean-Luc BOHL)** ; Priscilla PRUVOST **(pouvoir donné à Tanguy SERVAIS)** : Aline POTIN **(pouvoir donné à Dimitri SOKOLOWSKI)** ; Stéphane BRUSCHI **(pouvoir donné à Christian WAX)** ; Roseliane VAVY **(pouvoir donné à Jean-Jacques PISONI)** ; Hamid ZAHROUNI.

INTERCOMMUNALITE : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF POUR L'ANNEE 2026

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Par délibération du 15 décembre 2025, l'Euro-Métropole a modifié ses statuts afin de prendre acte du transfert de la compétence « évènements sportifs d'intérêt métropolitain à l'Euro-Métropole de Metz pour ses communes membres » et a défini l'organisation d'un évènement marathon en intérêt métropolitain.

Préalablement à la délibération du Conseil de l'Euro-Métropole de Metz portant fixation des montants des attributions de compensation définitives au titre de l'année 2026, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé, lors de sa séance du 7 juillet 2026, à l'adoption de son rapport final 2026 qui définit la méthodologie et évalue le transfert de charges qui en résulte.

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit faire l'objet dans les trois mois d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

Compte tenu de ce qui précède, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport définitif portant évaluation des charges transférées pour l'année 2026.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont invités à adopter la motion ci-après présentée.

MOTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5216-5 ;

Vu l'article 1609 Nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 29 juin 2026, portant constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Euro-Métropole de Metz établi au titre de l'année 2026 et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux de la ville de Montigny-lès-Metz ;

Considérant que la CLECT de l'Euro-Métropole de Metz s'est réunie en session plénière le 7 juillet 2026 ;

Considérant que le rapport de la CLECT doit faire l'objet dans les trois mois d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ;

Pris l'avis de la Commission des Finances et du Budget,

Après en avoir délibéré,

L'exposé de son rapporteur entendu,

APPROUVE le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Euro-Métropole de Metz pour l'année 2026 et ci-après annexé.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Montigny-lès-Metz, le 25 septembre 2026

Adopté à l'unanimité

Le Maire,

Jean-Luc BOHL
1er Vice-Président de l'Euro-Métropole de Metz
Conseiller Départemental de la Moselle

La secrétaire de séance,

Héloïse PARENT

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

07 JUILLET 2026

EURO-MÉTROPOLE METZ

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LA CLECT – ORDRE DU JOUR

- Election du Président et du Vice-Président
- Le rôle de la CLECT,
- Historique des transferts de compétence
- Adoption du nouveau règlement intérieur
- Transfert de la compétence événements sportifs d'intérêt métropolitain

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

ELECTION DU PRESIDENT & DU VICE-PRESIDENT

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
07/07/2026

EURO-MÉTROPOLE METZ

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

1. L'ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

- Majorité absolue
- Scrutin secret sauf si renonciation décidée à la majorité simple
- Si absence de majorité absolue au 1er tour
  -> majorité relative au second tour
- Si égalité de suffrages -> le candidat le plus âgé est déclaré élu

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

1. L'ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

Approbation de l'élection du Président :

Les membres de la CLECT approuvent la proposition à 35 voix, dont 34 pour et 1 contre.

Approbation de l'élection du Vice-Président :

Les membres de la CLECT approuvent la proposition à 35 voix, dont 33 pour, 0 contre et 2 abstentions.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LE ROLE DE LA CLECT

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LE ROLE DE LA CLECT

- Instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU)
- A pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation (AC)
- Peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des AC.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LE ROLE DE LA CLECT

- Règles spécifiques de vote et de fonctionnement fixées dans un règlement intérieur
- Elle est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge et ceci quel que soit le montant des charges à transférer.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LA COMPOSITION DE LA CLECT

- C’est le code général des impôts qui fixe les règles relatives à la création et à la composition de la CLECT (article 1609 nonies C)
- Le conseil métropolitain fixe la composition précise de la CLECT, notamment la répartition des sièges par commune et le nombre d’élus, à la majorité des deux tiers de ses membres ;
- Chaque commune membre de l'intercommunalité doit être représentée par au moins un élu municipal, garantissant ainsi qu'aucune commune ne soit écartée du processus d’évaluation des charges transférées. Le nombre total de membres de la CLECT est libre.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LA COMPOSITION DE LA CLECT

- Par délibération du conseil métropolitain du 29 juin 2026, la composition de la CLECT est fixée comme suit :
  - Chaque Conseil Municipal dispose d'un représentant,
  - Woippy dispose d'un représentant supplémentaire,
  - Montigny-lès-Metz dispose de 2 représentants supplémentaires,
  - Metz dispose de 4 représentants supplémentaires.
- En référence à ces règles, les Conseils Municipaux des communes ont désigné leurs représentants à ladite commission.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LA COMPOSITION DE LA CLECT

- Le président et le vice-président de la CLECT sont élus parmi ses membres. La durée de leur mandat, dans le silence de la loi, est laissée à la libre appréciation du conseil, sans pouvoir excéder celle du mandat municipal.

- La CLECT se réunit sur convocation de son président, qui détermine l'ordre du jour. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LA MÉTHODE D'EVALUATION

L'Euro-Métropole a 9 mois à compter de la date de transfert de compétence pour faire adopter le rapport d'évaluation du transfert de charge par la CLECT.

Le rapport approuvé par les membres de la CLECT sera notifié aux communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour l'adopter. A défaut le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du préfet.

Après l'approbation du rapport à la majorité qualifiée par les communes membres, le conseil métropolitain arrêtera le montant des attributions de compensation définitives.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

L'EVALUATION DES CHARGES

Pour les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement

- Les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement sont évaluées d'après leur **coût réel tel qu'il est constaté** lors de **l'exercice précédant le transfert de compétences** ou dans les comptes financiers uniques des exercices avant transfert. La période de référence est déterminée par la CLECT.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

L'EVALUATION DES CHARGES

Pour les dépenses liées à un équipement

- L'évaluation des dépenses liées à des équipements est réalisée sur la base d'un **coût moyen annualisé.** Ce coût intègre :
  - le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement ;
  - les charges financières ;
  - les dépenses d'entretien.
- L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

HISTORIQUE TRANSFERTS DE COMPETENCE

HISTORIQUE TRANSFERTS DE COMPETENCES DEPUIS 2017

Compétences	Principes d'évaluation retenus par la CLECT		Session de la CLECT
	AC de fonctionnement	AC d'investissement	
Action de développement économique	Impact sur l'AC Ville de Metz de la subvention MMD		2017
Promotion du tourisme	Recettes et charges impactés via l'AC		2017
Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil	Metz Métropole : 25 % du budget cible	Metz Métropole : 50 % du budget cible	2017
	Communes : 75 % du budget cible	Communes : 50 % du budget cible	
Zones d'Activité Economique	Méthode des ratios en fonction du niveau de service	Méthode des ratios sur voirie	2017
Voirie - Espaces publics	Metz : dépenses/recettes = CA et coûts = ratio	Metz : Coût de renouvellement + embellissement	2018
	Communes : Budget cible de Montigny-lès-Metz : dépenses/recettes = CA et coûts = ratio	Communes : Coût de renouvellement (ratio des surfaces transférées)	
Défense Extérieure contre l'Incendie	Coût d'entretien pondéré	Coût de renouvellement unitaire annualisé	2018

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

HISTORIQUE TRANSFERTS DE COMPETENCES DEPUIS 2017

Compétences	Principes d'évaluation retenus par la CLECT		Session de la CLECT
	AC de fonctionnement	AC d'investissement	
Crématorium	Transfert de la redevance du délégataire		2018
GEMAPI	Recettes : Subvention + Taxe GEMAPI Pas d'impact de charges		2018
PLU/PLUi	Budget cible ventilé par critères + reprise temporaire pour révision déjà engagée		2018
Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz	Transfert des redevances et de la TCCFE (communes de – 2000 habitants ayant déjà instauré la taxe) + charges de personnel		2018
Infrastructures et réseaux	Compensation des recettes + pas de charges impactées		2018
Taxe locale de Séjour de la commune d'Augny		Transfert de la taxe locale de séjour	2019
Promotion du tourisme			2019
Cession des réseaux de télécommunications		révision libre des AC _ Reversement d'une part des produits de cession des réseaux	2022
ZAC Amphithéatre		révision libre des AC - transfert de charge voirie	2024

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

REGLEMENT INTERIEUR

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
07/07/2026

EURO-MÉTROPOLE METZ

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

2. LE REGLEMENT INTERIEUR

Celui-ci précise notamment :

Les modalités de convocation

- Par le Président de la CLECT ou en cas d'absence ou d'empêchement par le Vice-Président (ou par le Président de l'EPCI pour la première CLECT du mandat) ;
- Par voie dématérialisée, et ce cinq jours francs au moins avant la date de la réunion ;
- Elle doit mentionner la date, l'heure, le lieu de la réunion et l'ordre du jour.
- Être accompagnée des documents nécessaires aux travaux.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

2. LE REGLEMENT INTERIEUR

LES REGLES DU QUORUM ET LES POUVOIRS

- 50 % des présents ou représentés

  sinon nouvelle convocation délai 3 jours francs

- En cas d'empêchement :
  - Pouvoir possible à un autre membre de la CLECT
  - Et/Ou représentation par un autre conseiller communal sans voix délibérative

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

2. LE REGLEMENT INTERIEUR

Les modalités de votes et règles de majorité applicables

- À la majorité simple des membres présents ou représentés ;
- Au scrutin ordinaire : Main levée ou par Assis et levé
- Au scrutin nominatif : si 1/4 des membres présents ou représentés en fait la demande
- Au scrutin secret si 1/3 des membres présents ou représentés en fait la demande.
- Lors d'une séance en visioconférence, les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

2. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Approbation du règlement intérieur :

Les membres de la CLECT approuvent la proposition à 35 voix, dont 35 pour et 0 contre.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

3. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉVÈNEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Par délibérations du 15 décembre 2025, l'Euro-Métropole de Metz a modifié ses statuts afin de prendre acte du transfert de la compétence « évènements sportifs d'intérêt métropolitain à l'Euro-Métropole de Metz par ses communes membres » et a défini l'organisation d'un événement Marathon en intérêt métropolitain.



ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LE MARATHON



Dans le cadre de la préparation du Marathon organisé par l'Euro-Métropole de Metz, la Ville de Metz s'engage à poursuivre la mise à disposition gracieuse :

- du matériel nécessaire (barrières, bancs, tables, chaises, podium, tentes, etc.)
- des agents (pour assurer la livraison, le montage et le démontage du matériel)

Il n'y aura pas d'impact sur le montant des attributions de compensation.

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LE MATÉRIEL (OU SON EQUIVALENT) MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE DE METZ

- 515 barrières de type Vauban
- 170 bancs
- 170 barrières Heras
- 220 tables
- 189 chaises
- 50 potelets
- 1 podium mobile (Forfait podium mobile 1)
- 24 Pieds 80cm praticables
- 6 praticables 2m2
- 27 stands rapides 3x3
- 7 Tentes 5x5

LE PERSONNEL DE LA VILLE DE METZ ASSURERA LA LIVRAISON, LE MONTAGE, ET LE DEMONTAGE DE CE MATERIEL

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

3. COMPÉTENCE « ÉVÈNEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN » : DÉCISION

Approbation de la méthodologie et de l'évaluation du transfert de charges :

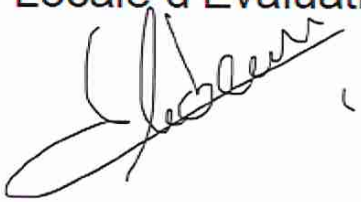
Les membres de la CLECT approuvent la proposition à 35 voix, dont 34 pour, 0 contre et 1 abstention

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

CLECT DU 7 JUILLET 2026

ELECTION DU PRÉSIDENT
ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉVÈNEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées



Emmanuel LEBEAU
Conseiller municipal de la Ville de Metz

ID: yoSacQez
Mise en ligne: 01/10/2026

LES PROCHAINES ÉTAPES

➢ **Envoi du rapport de la CLECT aux communes membres : 15 juillet 2026**

➢ **Délibération dans les communes d'ici le 15 octobre 2026**

Ce rapport doit alors être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (prévue par l'article L5211-5 II alinéa 1 du CGCT) prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission dudit rapport.

➢ **Vote des attributions de compensation 2026 définitives : décembre 2026**


EURO-MÉTROPOLE
METZ